

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 15 Septembre à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 7 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 1
Nombre de voix contre : 9
Nombre d'abstentions : 2

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Jean LAPEYRE, Cécile LAPEYRE, Fabien SERRES.

Absents excusés/pouvoirs : Alain MANIVEL pouvoir à Alexandra BUTEL,
Absents non excusés : Amélie MARRIQ

Secrétaire de séance : Marie-Jo CAYOL

Objet : Subvention d'équilibre du Budget annexe Centre de bien être O'dycéa

Vu le Code générale des Collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-030 du 20/04/2022, relative à l'approbation du budget primitif 2022 du budget annexe « O'dycéa - Centre de bien être » et la délibération n°2022-028 du 20/04/2022 relative à l'approbation du budget primitif 2022 du budget principal M14

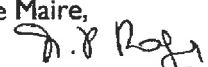
Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe « O'dycéa – Centre de bien être »
Considérant que le montant nécessaire en 2022 à l'équilibre du budget du Centre de bien-être est de 406154€ inscrit à l'article 62872 du budget principal pour être affecté à l'article 778 du budget Centre de bien-être.

Considérant la demande du receveur de la Commune qu'une délibération soit rédigée indépendante de celle du budget principal pour cette subvention d'équilibre du budget annexe du centre de bien être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE CONTRE** la subvention d'équilibre du Budget annexe Centre de bien-être O'Dycéa proposée par Mme le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 06/10/2022
Publié le : 06/10/2022
Affiché le : 06/10/2022